



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la seizième session
(3-7 juin 2013)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 11

Merci de recycler



Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 11

**Commission de la science
et de la technique
au service du développement**

**Rapport sur le travaux
de la seizième session
(3-7 juin 2013)**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa seizième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international. En outre, la Commission a examiné deux thèmes prioritaires « Science, technologie et innovation pour des villes et des communautés périurbaines viables à terme » et « Accès à Internet à haut débit pour une société numérisée solidaire ».

La session a consisté notamment en deux tables rondes ministérielles, l'une sur « l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » et l'autre sur « la contribution de la science et de la technologie à la solution des problèmes de développement ». Plus de 15 États membres étaient représentés par un ministre. Les participants comprenaient aussi les chefs ou représentants d'organisations internationales du système des Nations Unies ainsi que des représentants de la société civile, des entreprises et de la communauté technique et du monde universitaire.

Examinant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, les participants ont souligné plusieurs points importants. Tout d'abord, du fait de la croissance rapide de la téléphonie mobile depuis 2005, plus de la moitié de la population mondiale a maintenant accès aux technologies de l'information et de la communication. Ceci n'a pas été dû seulement à la croissance de la téléphonie mobile mais aussi à l'imprégnation progressive de tout un ensemble de secteurs sociaux tels que gouvernance électronique, commerce électronique et services de développement à l'échelle mondiale par les applications des technologies de l'information et de la communication. Ces nouvelles manières de fournir des services n'ont pas seulement contribué à accélérer la propagation des technologies de l'information et de la communication à l'échelle mondiale; elles ont également donné un sens nouveau à la nature de la société de l'information et à son utilité pour le monde en développement.

Mais, dans le même temps, il devient de plus en plus préoccupant de constater que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux TIC et que, pour la majorité des gens de par le monde, ces services n'augmentent pas automatiquement. Il est particulièrement inquiétant qu'une croissance rapide des réseaux d'accès à bande large, en particulier dans les pays développés, s'accompagne d'un creusement du fossé, concernant la disponibilité et l'accessibilité d'Internet dans de grandes parties du monde, entre les pays développés et les pays en développement. Dans un certain nombre de pays en développement, la majorité des gens, notamment ceux qui vivent en milieu rural, n'ont pas accès aux TIC et à leurs applications. La nature du fossé numérique change aussi progressivement :

caractérisé initialement par la possibilité d'accès ou non, ce fossé se caractérise maintenant par la qualité de l'accès (en particulier de l'accès à haut débit), par l'information et les compétences que les utilisateurs peuvent acquérir et par la valeur qu'ils peuvent en tirer. De ce fait, pour la majorité des pauvres, les promesses de la science et de la technique, et notamment de l'informatique, restent souvent lettre morte.

Face à cette réalité, les participants ont insisté sur la nécessité d'exploiter efficacement la technologie et notamment de combler le fossé numérique. À cet égard, les pays en développement se heurtent à des obstacles dans plusieurs domaines importants, ceux, notamment, des ressources, de l'équipement, de l'éducation, des capacités, de l'investissement et de la connectivité, de la propriété de la technologie, des normes et des transferts. Les participants ont reconnu à ce sujet qu'il fallait donner la priorité à l'utilisation des TIC par une démarche novatrice, mettant en œuvre plusieurs acteurs, dans les stratégies de développement nationales et régionales.

Il faut continuer de s'efforcer à renforcer les capacités en matière de TIC afin de répondre à la nécessité constante de renforcer la Société de l'information, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Il est nécessaire de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et l'apport d'un soutien durable qui démultiplie les effets des activités et des initiatives qui visent à fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement.

Depuis le Sommet mondial sur la société de l'information, de nouveaux sujets se sont révélés importants, notamment ceux qui se rapportent aux applications des TIC aux domaines social et environnemental. À cet égard, les participants ont mis en lumière des questions comme les applications de la technologie à l'environnement, la contribution des TIC aux alertes rapides et l'atténuation du changement climatique. D'autres questions comme les réseaux sociaux, la virtualisation et l'informatique dématérialisée demeurent extrêmement importantes. On se préoccupe aussi de plus en plus quant à une utilisation responsable d'Internet et à la protection de la confidentialité en ligne, contre l'exploitation et les mauvais traitements des catégories vulnérables de la société, comme les enfants et les jeunes, dans le cyber espace.

Les participants ont dit l'importance d'une société de l'information solidaire, appelant notamment l'attention sur la nécessité de combler le fossé numérique et le fossé du haut débit, compte tenu de questions de genre, de culture et d'autres catégories sous-représentées. Ils ont demandé à toutes les parties prenantes de poursuivre, à titre prioritaire, leurs efforts pour réduire la fracture numérique et le développement de nouvelles démarches susceptibles de faciliter un accès universel, pour les pays en développement, à l'équipement à haut débit à un coût raisonnable. Les participants ont également engagé tous les acteurs à trouver des ressources adéquates, à accroître les capacités et à transférer des technologies aux pays en développement, en particulier les moins avancés.

Le Directeur général adjoint de Communication et information de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait un exposé sur le fait marquant qu'a été l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information, placé sous le titre « Vers des sociétés de savoir pour la paix et un développement durable » et organisé par

l'UNESCO à Paris du 25 au 27 février 2013 avec le concours de l'Union internationale des télécommunications, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Programme des Nations Unies pour le développement. La déclaration finale « Information et savoir pour tous : vision élargie de l'avenir et engagement renouvelé », a été élaborée dans le cadre de séances de rédaction ouvertes aux multiples parties prenantes comme contribution à la poursuite du processus d'examen de la Conférence mondiale sur la société de l'information.

Durant la session de la Commission, la délégation russe a officiellement proposé d'accueillir le Sommet mondial sur la société de l'information en 2015 à Sochi. Si certaines délégations ont appuyé cette proposition, d'autres ont dit que les modalités de suivi du Sommet mondial seront établies par l'Assemblée générale à la fin de 2013, comme il est dit dans la résolution 67/195.

La Commission a demandé instamment au Secrétaire général de veiller au financement ininterrompu du Forum sur la gouvernance d'Internet et de ses structures dans la perspective de la huitième et des réunions futures du Forum en tenant compte des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail de la Commission sur les améliorations à apporter au Forum.

Les participants ont reconnu qu'il est important de coopérer davantage à l'avenir pour permettre aux gouvernements de jouer leur rôle sur un pied d'égalité et d'exercer leurs responsabilités en ce qui se rapporte à Internet mais non aux questions opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales.

En ce qui concerne le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération récemment créé par le Président de la Commission sur la demande que lui faisait l'Assemblée générale dans sa résolution 67/195, la Commission a noté la conclusion de la première réunion du Groupe de travail, que le Président avait convoquée pour les 30 et 31 mai 2013. La Commission a noté aussi qu'un questionnaire serait distribué pour connaître les appréciations de tous les acteurs et que la prochaine réunion aurait lieu du 6 au 8 novembre 2013. La Commission a également pris note du rapport établi sur les progrès qui ont été faits à ce sujet.

À propos des thèmes prioritaires, « La science, la technologie et l'innovation pour des villes et des communautés périurbaines viables à terme » et « Le haut débit Internet pour une société numérisée solidaire », les participants ont fait ressortir le rôle capital et la contribution essentielle de Science, technologie et innovation dans la mise en place et le maintien de la compétitivité nationale à l'heure de la mondialisation, face aux défis mondiaux et dans la réalisation d'un développement durable. Ils ont mis en avant le rôle primordial des TIC dans la promotion de Science, technologie et innovation pour le développement. Les participants ont noté aussi que l'apprentissage en commun, la coopération et l'échange des meilleures pratiques sont la condition de l'innovation, du transfert de technologie et de l'entrepreneuriat et suppose, au niveau de l'individu et des organisations, la création de capacités d'absorption et de production.

Les participants ont noté que bien que l'urbanisation rapide que connaissent les pays en développement élève le niveau de vie d'un grand nombre, il y a eu des laissés-pour-compte et ce phénomène a suscité plusieurs problèmes transsectoriel de gouvernance urbaine, y compris, notamment, des déséquilibres dans la qualité de la

vie. À cet égard, les participants ont fait ressortir que les villes sont des centres d'innovation et que la croissance et le développement des pays, dans l'ensemble, dépendent pour une large part de la prospérité, des ressources et de la viabilité de leurs villes. Ils ont indiqué aussi que les problèmes que connaissent les villes et les agglomérations périurbaines des pays en développement sont très différents de ceux des pays développés et appellent une analyse spécifique dans l'optique d'interventions de Science, technologie et innovation.

Les participants ont souligné la nature nationale et internationale des débats et adressé plusieurs appels à l'action aux gouvernements et à la communauté internationale. Ils ont, dans l'ensemble, encouragé les gouvernements à établir des mécanismes de gouvernance de nature à faciliter une planification innovante, intégrée et multidisciplinaire des collectivités urbaines et périurbaines, à intégrer, dans les cas appropriés, les TIC dans l'infrastructure des villes, afin d'accroître l'efficacité des services, la mobilité et la sécurité des personnes, à mettre en place des cadres réglementaires intégrant les questions de pérennisation dans les projets urbains et soutenant des modèles économiques de transfert des solutions innovantes. Les participants ont également invité les gouvernements locaux à établir des partenariats public-privé pour avantages mutuels, y compris à soutenir l'enseignement supérieur et l'acquisition, par la formation professionnelle, des compétences que nécessite un accroissement de la main-d'œuvre urbaine.

Les participants ont encouragé la Commission de la science et de la technique au service du développement et la CNUCED à faire plus largement connaître aux gouvernant le processus même de l'innovation et à dégager des possibilités particulières, pour les pays en développement, de profiter de cette innovation.

Les participants ont également encouragé la CSTD et la CNUCED à sensibiliser les responsables de la politique urbaine au rôle de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que des TIC, dans la facilitation d'une planification régionale intégrée, de l'aménagement de l'espace et d'une consommation avisée des ressources ainsi que d'une gestion efficace des services dans les villes et les agglomérations périurbaines en ayant égard aux attentes des deux sexes. Ils ont encouragé la Commission à fournir un cadre pour la constitution de réceptacles des meilleures pratiques, des modèles locaux d'innovation réussie, d'études de cas et de données d'expérience sur l'utilisation de la science, de la technologie et de techniques d'innovations en relations de symbiose avec les TIC aux fins de viabilité et à offrir des solutions à des problèmes qui se posent dans les principaux secteurs urbains des pays en développement en tenant compte des besoins spéciaux des pays les moins avancés et des petits États insulaires.

Sous le titre « Examens des politiques de science, de technologie et d'innovation », les participants ont salué la grande qualité du rapport établi par la CNUCED pour la République dominicaine et ils ont dit attendre avec intérêt les prochains examens de la politique de science, de technologie et d'innovation prévus pour Oman, la Thaïlande et le Vietnam. Les participants ont également indiqué qu'il fallait s'employer à trouver des financements pour l'expansion de ces examens et leur mise en œuvre. Ils ont demandé que soient périodiquement mis à jour les progrès accomplis dans les pays où ce type d'examen a été réalisé. Ils ont invité ces pays à faire rapport à la Commission sur ces progrès, sur les leçons apprises et sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations. Ils ont encouragé le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes à mieux intégrer une

démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les examens de politique de science, de technologie et d'innovation dans les cas appropriés.

Le Président de la Commission a fait un exposé sur l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social pour 2013 intitulé « la science, la technologie et l'innovation et le potentiel que présente la culture pour promouvoir un développement durable et réaliser les OMD ». Il a appelé l'attention sur la réunion du Bureau du Conseil avec les présidents des commissions techniques qui a eu lieu en avril 2013 à New York et fait part à la Commission de son appréciation du processus.

La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter deux projets de résolution, un sur la science et la technologie au service du développement et un sur une appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Durant les négociations sur le projet de résolution relatif à l'appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, le représentant de la Suède a présenté une proposition rappelant la résolution 20/8 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet, mais elle n'a pas recueilli l'assentiment général*.

* Pour plus amples informations sur la session, voir www.unctad.org/cstd.15.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption	1
I. Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information	1
II. Science, technologie et innovation au service du développement	10
B. Projet de décision présenté pour adoption par le Conseil	15
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-septième session de la Commission.	15
C. Questions portées à l'attention du Conseil	16
Décision 16/101	17
Documents dont la Commission de la science et de la technique au service du développement était saisie à sa seizième session	17
II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	18
III. Thèmes prioritaires	20
a) Science, technologie et innovation pour des villes et des couronnes périurbaines durables	20
b) Accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire	20
IV. Présentation de rapports sur quelques analyses de la politique de science, de technologie et d'innovation.	23
V. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-septième session de la Commission	24
VI. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-septième session de la Commission	25
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session	26
VIII. Organisation de la session.	27
A. Ouverture et durée de la session	27
B. Participation	27
C. Élection du Bureau	27

D.	Ordre du jour et organisation des travaux.....	28
E.	Documentation	28
Annexe		
	Liste des documents dont la Commission était saisie à sa seizième session.....	29

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I

Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information*

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur le suivi du Sommet mondial et l'examen de la Commission de la science et de la technique au service du développement et le mandat confié à la Commission en vertu de ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2012/5 du 24 juillet 2012 sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information,

Rappelant la résolution 67/195 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012 sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international²,

Prenant note du rapport du Secrétaire général intitulé « Accès Internet à haut débit pour une société numérique ouverte »³,

Sachant gré au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, soulignant en particulier sa nature

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. II.

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687.

² A/68/65 - E/2013/11.

³ /CN.16/2013/3.

multipartite, le rôle joué par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement d'aider le Conseil économique et social comme point d'ancrage pour assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée au Sommet mondial;

2. *Prend note* des rapports de nombreuses entités des Nations Unies et de leurs résumés analytiques respectifs présentés en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies à la Commission et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il est demandé dans la résolution 2007/8 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 2007, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et avec le secrétariat de la Commission;

3. *Note* la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au niveau régional facilitée par les commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international², notamment les mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers à chaque région en s'attachant spécifiquement aux difficultés et aux obstacles qu'elle peut rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés dans le Sommet mondial, surtout pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement;

4. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial au moyen d'outils efficaces, avec pour objectif de mettre en commun les informations des principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, de repérer les questions à améliorer et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale, encourage toutes les parties prenantes à continuer de contribuer à la base de données gérée par l'Union internationale des télécommunications sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés au Sommet mondial, et invite les entités de l'ONU à mettre à jour les informations sur leurs initiatives qui sont enregistrées dans la base de données;

5. *Souligne* qu'il est urgent d'incorporer les recommandations définies dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement;

6. *Rappelle* la résolution 60/252 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2006, dans laquelle l'Assemblée priait le Conseil économique et social de superviser à l'échelon du système des Nations Unies la suite donnée aux textes issus des phases Genève et Tunis du Sommet mondial et priait le Conseil d'examiner, lors de sa session de fond de 2006, le mandat, l'ordre du jour et la composition de la Commission de la science et de la technologie au service du développement, y compris d'envisager le renforcement de la Commission, compte tenu de sa conception multi-parties prenantes;

7. *Note avec satisfaction* la tenue à Genève, du 13 au 17 mai 2013, du Sommet mondial concernant le Forum sur la société de l'information 2013, organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une structure multipartite pour coordonner la mise en œuvre des textes issus du Sommet et la facilitation de la mise en œuvre de ses grandes orientations;

8. *Invite* tous les pays à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient au bien-être de leurs populations;

9. *Se félicite* des progrès soulignés dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial, en particulier du fait que grâce à la croissance rapide de la téléphonie mobile depuis 2005 plus de la moitié des habitants de la planète ont accès aux technologies de l'information et de la communication, conformément à un des objectifs fixés lors du Sommet mondial, progrès d'autant plus précieux qu'ils s'accompagnent du lancement de nouveaux types de services et d'applications, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, des transactions par téléphonie mobile, de l'Administration, du cybergouvernement, du commerce électronique et des services en faveur du développement, qui offrent d'immenses possibilités au développement de la société de l'information;

10. *Note avec une vive préoccupation* que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et des communications et que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et des communications, ne s'est pas encore concrétisée, et souligne que les technologies, notamment celles de l'information et des communications, doivent être exploitées efficacement pour que soit réduite la fracture numérique;

11. *Reconnait* que si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits et qu'il est urgent de s'attaquer aux principaux obstacles qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, comme à un environnement porteur, à des ressources, à des infrastructures, à des moyens pédagogiques, à des moyens d'action, à des investissements et à des dispositifs de connectivité appropriés, ainsi qu'aux problèmes de propriété, de normalisation et de transferts, et engage à cet égard toutes les parties concernées à fournir des ressources financières suffisantes aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, à leur transférer des technologies et du savoir et à renforcer leurs moyens d'action;

12. *Reconnait* qu'il y a croissance rapide des réseaux d'accès à haut débit, surtout dans les pays développés, et note avec préoccupation que, pour ce qui est de la disponibilité et de l'abordabilité du haut débit, ainsi que pour la qualité des accès et du taux d'utilisation, le fossé numérique se creuse entre les pays à hauts revenus

et les autres régions, les pays les moins avancés, l'Afrique dans son ensemble étant à la traîne par rapport au reste du monde;

13. *Reconnait* que la transition en cours vers un environnement de communication dominé par les technologies mobiles entraîne des changements significatifs dans les modèles d'affaires des opérateurs et qu'elle exige que l'on repense en profondeur l'utilisation individuelle et collective des réseaux et des appareils, ainsi que les stratégies mises en œuvre par les gouvernements et les moyens d'utiliser les réseaux de communication pour atteindre des objectifs de développement;

14. *Reconnait* que, malgré toutes les évolutions et les progrès observés à certains égards, dans de nombreux pays en développement, les technologies de l'information et des communications restent inaccessibles ou inabordables pour la majorité de la population, surtout en zone rurale;

15. *Reconnait également* que le nombre d'utilisateurs de l'Internet va croissant et que dans certains cas le fossé numérique change de nature et porte moins sur la disponibilité de l'accès que sur la qualité de celui-ci et sur les informations et les savoir-faire que les utilisateurs peuvent obtenir et les bienfaits qu'ils peuvent en tirer et estime à cet égard qu'il faut fixer les priorités pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications, en adoptant des démarches novatrices, notamment multipartites, dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales;

16. *Prend note* du rapport mondial intitulé « *The State of Broadband 2012: Achieving Digital Inclusion for All* », de la Commission Bande large au service du développement numérique et prend note avec intérêt des efforts que continue à fournir cette Commission en vue de mettre en place un environnement porteur pour la connectivité de la bande large, en particulier au moyen de plans nationaux de bande large et de partenariats public-privé pour veiller à ce que les objectifs de l'ordre du jour du développement aient un impact approprié et en rapport avec toute les parties prenantes;

17. *Note* que si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités des technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut continuer de s'efforcer à trouver des solutions aux difficultés que continuent de rencontrer, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, et attire l'attention sur les retombées positives d'un meilleur développement des capacités au niveau des institutions, des organisations et des entités concernées par les technologies de l'information et des communications et les questions liées à la gouvernance d'Internet;

18. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et d'appui à long terme qui démultiplient les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local afin de fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement;

19. *Note* que des questions continuent à voir le jour, comme les applications de l'informatique à l'environnement, la contribution des technologies de l'information et des communications à l'alerte rapide, à l'atténuation des changements climatiques, aux réseaux sociaux, à la virtualisation et à l'informatique en nuage, à

Internet mobile et aux services axés sur la mobilité, la sauvegarde de la confidentialité des données en ligne et l'autonomisation et la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le cyberspace;

20. *Redit* l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en tant qu'outil de suivi et d'évaluation de la fracture numérique entre les pays et au sein des sociétés, et outil d'information pour les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne qu'il importe de normaliser et d'harmoniser des indicateurs fiables et régulièrement mis à jour pour rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services en vue de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications;

Gouvernance d'Internet

21. *Réaffirme* que les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information relatifs à la gouvernance d'Internet, qui concernent, en l'occurrence, l'action à mener pour renforcer la coopération et la convocation du Forum consacré à cette question, doivent être mis en œuvre par le Secrétaire général au moyen de deux processus distincts et reconnaît que ceux-ci peuvent être complémentaires;

22. *Réaffirme également* les paragraphes 34 à 37 et 67 à 72 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁴;

Renforcement de la coopération

23. *Reconnait* qu'il faut intensifier la coopération à l'avenir pour que les gouvernements puissent, sur un pied d'égalité, jouer leur rôle et exercer leurs responsabilités en ce qui concerne les questions de politique générale au niveau international qui se rapportent à Internet, mais non pas les activités courantes d'ordre technique et opérationnel qui n'ont pas d'incidences sur ces questions;

24. *Reconnait également* que le processus de renforcement de la coopération, qui sera initié par le Secrétaire général, processus auquel participeront toutes les organisations pertinentes d'ici la fin du premier trimestre de 2006, fera intervenir toutes les parties prenantes dans leurs rôles respectifs, progressera aussi vite que possible dans le respect du droit et fera une place à l'innovation, que les organisations concernées devront s'engager sur la voie d'un renforcement de la coopération impliquant toutes les parties prenantes selon une démarche aussi rapide que possible et ouverte à l'innovation et qu'il sera demandé aux mêmes organisations concernées de fournir des rapports annuels d'activité;

25. *Rappelle* qu'aux termes de la résolution 67/195, l'Assemblée générale a prié le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement de créer un groupe de travail sur le renforcement de la coopération chargé d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information en la matière énoncé dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et, à ce titre, de recueillir des informations auprès des États Membres et de toutes les autres parties prenantes et de les examiner, ainsi que de recommander les mesures

⁴ Voir A/60/687.

nécessaires pour l'exécution intégrale de ce mandat et prie le groupe de travail de faire rapport à la Commission à la dix-septième session de la Commission, en 2014, comme contribution à l'examen d'ensemble des résultats du Sommet mondial;

26. *Rappelle aussi* qu'aux termes de la résolution 67/195 l'Assemblée générale a prié le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement de veiller à ce que les gouvernements des pays appartenant aux cinq groupes régionaux de la Commission et toutes les autres parties prenantes, à savoir le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, la communauté technique et les organisations intergouvernementales et internationales, aussi bien des pays développés que des pays en développement, soient représentés de manière équilibrée;

27. *Note* la conclusion de la première réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération que le Président du Groupe de travail a convoquée à Genève pour les 30 et 31 mai 2013 et note aussi qu'un questionnaire sera distribué dans le but de recueillir les appréciations de toutes les parties prenantes et que la prochaine réunion aura lieu du 6 au 8 novembre 2013, et prend note du rapport établi sur les progrès accomplis à cet égard;

Forum sur la gouvernance d'Internet

28. *Reconnait* l'importance que revêtent le Forum sur la gouvernance d'Internet et la mission qui lui a été confiée d'offrir un espace de dialogue multipartite sur diverses questions comme il a été demandé au paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis, ainsi que de débats sur des questions de politiques publiques concernant des éléments clés de la gouvernance d'Internet;

29. *Reconnait aussi* que des initiatives du Forum sur la gouvernance d'Internet ont vu le jour dans toutes les régions concernant des questions de gouvernance d'Internet importantes et prioritaires pour la région ou le pays organisateur;

30. *Rappelle* la résolution 67/195 de l'Assemblée générale aux termes de laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de présenter dans son rapport annuel, lorsqu'il rendrait compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, des renseignements sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail concernant les améliorations du Forum sur la gouvernance d'Internet⁵, en particulier sur le renforcement de la participation des pays en développement;

31. *Note* que le septième Forum sur la gouvernance d'Internet s'est tenu à Bakou du 7 au 9 novembre 2012 avec pour thème principal « Gouvernance d'Internet pour un gouvernement humain, économique et social durable » et pour hôte le Gouvernement azerbaïdjanais;

32. *Se félicite* de la tenue à Bali, du 22 au 25 octobre 2013, sous l'égide du Gouvernement indonésien, du huitième Forum sur la gouvernance d'Internet et note qu'il a été tenu compte, dans les préparatifs, des recommandations issues du rapport du Groupe de travail de la Commission sur les améliorations du Forum sur la gouvernance d'Internet;

⁵ A/67/65-E/2012/8 et Corr.1.

La voie vers l'avenir⁶

33. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent pas encore activement à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et contribuer à réaliser les objectifs de développement qui ont été arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire⁷;

34. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour réduire la fracture numérique, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, y compris l'accès au haut débit au niveau local, afin de remédier à la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci;

35. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité au développement de démarches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure à haut débit abordable pour les pays en développement et l'utilisation de services à haut débit adaptés afin de créer une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et de réduire la fracture numérique;

36. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement;

37. *Engage* tous les pays à faire des efforts concrets pour respecter les obligations découlant du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁸;

38. *Appelle* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, à examiner périodiquement et à faire évoluer les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, compte tenu des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays et, par conséquent :

a) *Note avec satisfaction* les travaux réalisés par le Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement;

b) *Encourage* les États membres à répondre à l'examen des objectifs, buts, et cibles du plan d'action adopté par le Sommet mondial à sa première phase, qui

⁶ Voir aussi le résumé du présent rapport.

⁷ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁸ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

s'est tenue à Genève en 2003,⁹ examen qui sera entrepris entre juillet et septembre 2013 par le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement, afin de contribuer à l'établissement de son rapport final d'évaluation sur la réalisation des objectifs du Sommet mondial qui paraîtra en 2014 à l'occasion de la rencontre coordonnée par l'Union internationale des télécommunications intitulée WSIS+10 High Level Event, qui doit se tenir à Sharm El Sheikh, Égypte, en avril 2014;

c) *Note* qu'aura lieu à Bangkok, du 25 au 27 septembre 2012, la dixième Réunion de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde qui a aidé les gouvernements à collecter des données utiles au niveau national sur ces technologies;

d) *Encourage* les États membres à collecter au niveau national des données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications afin de répondre de manière satisfaisante à des enquêtes comme celles relatives aux objectifs du Sommet mondial, de mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités;

e) *Encourage aussi* les organismes des Nations Unies et les autres organisations et forums concernés à promouvoir des évaluations de l'impact des technologies de l'information et des communications sur la pauvreté et dans certains secteurs clefs afin d'identifier les connaissances et les compétences nécessaires pour renforcer cet impact;

f) *Demande* aux partenaires de développement internationaux de fournir un appui financier afin de faciliter encore le renforcement des capacités et l'assistance technique dans les pays en développement;

39. *Invite* la communauté internationale à faire des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour favoriser l'examen et l'évaluation des travaux de la Commission concernant le suivi du Sommet mondial tout en reconnaissant avec satisfaction le soutien financier apporté par les gouvernements finlandais et suisse à ce fonds;

40. *Prie instamment* le Secrétaire général de continuer à assurer le fonctionnement du Forum sur la gouvernance d'Internet et de ses structures en vue de la huitième réunion du Forum qui doit se tenir à Bali, Indonésie, du 22 au 25 Octobre 2013, et des futures réunions du Forum, compte tenu des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail de la Commission concernant les améliorations du Forum sur la gouvernance de l'Internet;

41. *Rappelle* le paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis, aux termes duquel l'Assemblée générale était priée de procéder, en 2015, à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et son paragraphe 106, aux termes duquel la mise en œuvre du Sommet et son suivi doivent faire partie intégrante du suivi intégré, par les Nations Unies, des grandes conférences des Nations Unies;

⁹ Voir A/C.2/59/3, annexe.

42. *Rappelle également* le paragraphe 11 de la résolution 67/195 aux termes duquel l'Assemblée a réaffirmé son rôle dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial qui aura lieu à la fin de 2015, comme le reconnaît le paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis, et décidé d'examiner les modalités de cet examen avant la fin de 2013;

43. *Recommande* qu'en concordance avec le Sommet mondial et sous réserve de la décision prise par l'Assemblée générale, un processus préparatoire approprié soit lancé, s'inspirant de l'expérience acquise lors des deux phases du Sommet mondial et des autres réunions ultérieures;

44. *Note* que la résolution 2006/46 a donné pour mandat à la Commission d'aider le Conseil à assurer le suivi à l'échelle mondiale, en particulier l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial;

45. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur le bilan des activités relatives au Sommet mondial, qui est un précieux instrument de suivi, après la conclusion de la phase Tunis du Sommet mondial;

46. *Réaffirme* qu'il importe de partager les pratiques optimales au niveau mondial et, tout en saluant la qualité de la mise en œuvre de projets et d'initiatives qui contribuent aux objectifs du Sommet mondial, encourage toutes les parties prenantes à proposer leurs projets comme candidats aux prix du Sommet mondial, processus qui fait partie intégrante du bilan du Sommet mondial, tout en prenant note du rapport sur les succès obtenus;

47. *Prie* la Commission de recueillir les appréciations de tous les facilitateurs et parties prenantes et d'organiser un débat de fond durant sa dix-septième session, en 2014, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et de faire rapport, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale quand elle procédera à un examen global de la mise en œuvre de ces textes en 2015;

48. *Prie en outre* la Commission de présenter, après sa dix-huitième session, à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, son examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial sur la Société de l'information, lorsqu'elle procédera à un examen d'ensemble à la mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial en 2015;

49. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations figurant dans la présente résolution ainsi que dans les autres résolutions du Conseil sur le bilan quantitatif et qualitatif de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

50. *Souligne* qu'il est important de faire advenir une société de l'information ouverte, en veillant particulièrement à combler le fossé numérique et le fossé du haut débit qui en rendent l'accès difficile à certaines catégories de population pour cause, notamment, de genre, de culture et de jeunesse;

51. *Prend note* du premier Sommet mondial sur la jeunesse, qui se tiendra au Costa Rica en septembre 2013 sous l'égide de l'UIT et qui aura pour but de doter les jeunes des moyens d'être les principaux artisans de la mise en place de la société de

l'information et d'élargir le champ des possibilités et des innovations, et encourage les États membres à le favoriser;

52. *Accueillie avec satisfaction* l'offre que fait le Gouvernement égyptien d'accueillir à Sharm El Sheikh, en avril 2014, la rencontre coordonnée par l'UIT intitulée « WSIS+10 High Level Event » qui examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial en tenant compte des modalités de l'examen global qui seront envisagées dans la résolution de l'Assemblée générale devant être adoptée à sa soixante-huitième session, en consultation avec la Commission de la science et de la technique au service du développement et toutes les institutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Projet de résolution II Science, technologie et innovation au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Saluant le rôle joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement en tant que porte-drapeau de l'Organisation des Nations Unies pour la science, la technique et l'innovation,

Saluant également le rôle capital et la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'acquisition et la préservation de la compétitivité nationale dans l'économie mondiale, à l'heure de la mondialisation, et leur contribution à la réalisation d'un développement durable,

Constatant également le rôle décisif que jouent les technologies de l'information et des communications dans la promotion de la science, de la technique et de l'innovation au service du développement,

Rappelant l'issue du Sommet mondial de 2005, qui souligne le rôle déterminant de la science et de la technique, notamment les technologies de l'information et des communications, pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international, et réaffirmant les engagements pris dans ledit document,

Rappelant également Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est le secrétariat de la Commission,

Rappelant en outre les travaux menés par la Commission sur la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche, et sur les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre porteur,

Reconnaissant que la culture locale et autochtone et le savoir accumulé au long des siècles sont déterminants pour résoudre les problèmes locaux,

Reconnaissant en outre qu'il est nécessaire d'établir de nouveaux modèles d'affaires sur lesquels on puisse compter et qui facilitent la promotion d'innovations technologiques qui touchent les bénéficiaires,

* Pour le compte rendu des débats, voir le chapitre III.

Notant que les Systèmes d'information géographique et les outils et analyses géospaciaux offrent d'importantes applications dans l'aménagement et le contrôle urbains,

Rappelant que l'Assemblée générale a, dans sa la résolution 66/211 du 22 décembre 2011 sur la science et la technique au service du développement, encouragé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à continuer d'entreprendre de nouvelles analyses des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation en vue d'aider les pays en développement et en transition à déterminer les mesures qu'ils doivent prendre pour intégrer ces politiques dans leurs stratégies de développement nationales,

Prenant note avec satisfaction de la grande qualité de l'examen de la politique de science, de technologie et d'innovation effectué par la CNUCED pour la République dominicaine, attend avec intérêt les prochains examens de la question prévus pour Oman, la Thaïlande et le Viet Nam,

Rappelant la décision 2011/235 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 2011 prévoyant de proroger jusqu'en 2015 le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes ainsi que les résolutions 66/129, du 19 décembre 2011, 66/211 et 66/216 du 22 décembre 2011 de l'Assemblée générale qui traitent respectivement de l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales, des obstacles à l'égalité d'accès des femmes et des filles à la science et à la technologie et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement,

Attendant avec intérêt les travaux de la Commission sur ses deux thèmes prioritaires actuels, « La science, la technologie et l'innovation pour des villes et des communautés périurbaines viables à terme » et « Le haut débit Internet pour une société numérisée solidaire »,

Reconnaissant que l'apprentissage en commun, la coopération et l'échange des meilleures pratiques sont essentiels à l'innovation, au transfert de technologie et à l'entrepreneuriat et supposent, au niveau de l'individu et des organisations, la création de capacités d'absorption et de production,

Reconnaissant que, si la rapidité de l'industrialisation dans les pays en développement élève le niveau de vie de beaucoup en leur offrant des possibilités d'emploi et des services pour une meilleure vie, il y a eu des laissés-pour-compte et cette évolution a suscité plusieurs problèmes transsectoriels de gouvernance urbaine, notamment des déséquilibres dans la qualité de la vie et autres questions sociales,

Notant que les villes sont des centres d'innovation et que leur croissance et leur développement dépendent, dans une large mesure, de la prospérité, de l'habitabilité et de la viabilité de leurs cités,

Notant que les problèmes des villes et des agglomérations périurbaines des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et les petits États insulaires, diffèrent considérablement de ceux des pays développés et appellent une analyse spécifique dans l'optique d'interventions de Science, technologie et innovation,

Reconnaissant que la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à la réalisation d'un aménagement durable des villes par l'application de technologies de pointe et de technologies courantes ou d'un type nouveau et

prometteur ainsi que de stratégies d'urbanisme innovantes et d'innovations institutionnelles tout en tenant compte des dimensions économiques, environnementales, culturelles et sociales de l'urbanisation,

Reconnaissant également que la science, la technologie et l'innovation sont nécessaires à un aménagement urbain viable afin d'apporter des solutions d'un coût abordable à la réduction de l'impact des changements climatiques sur des populations urbaines vulnérables,

Reconnaissant enfin le rôle déterminant que jouent les réformes institutionnelles, les apports financiers et les partenariats public-privé, outre la science, la technologie et l'innovation, dans la recherche de solutions aux problèmes que pose une urbanisation viable,

Notant que l'architecture et le génie civil vont de pair quand il s'agit de construire des villes, d'en établir la configuration, d'en assurer l'aménagement, d'en entreprendre au besoin la rénovation et de pourvoir à leur entretien, que ce sont des notions holistiques, inclusives et ouvertes aux besoins de tout le monde, hommes ou femmes, et qu'en dernière analyse ils pourvoient à la création d'espaces où les gens puissent vivre confortablement.

Prenant note des activités que déploie le Groupe d'étude 5 de l'Union internationale des télécommunications concernant les dimensions environnementales des technologies de l'information et des communications dans les villes et l'établissement d'un Groupe spécialisé de l'UIT pour faire advenir des villes intelligentes et viables chargé de définir le rôle des technologies de l'information et des communications dans les villes qui aspirent à devenir environnementalement viables,

Notant que le rapport mondial de la Broadband Commission for Digital Development intitulé « *The state of broadband 2012: achieving digital inclusion for all* » intéresse des villes et des agglomérations périurbaines viables,

Décide de faire les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

a) Les gouvernements devraient tenir compte des conclusions de la Commission et prendre les mesures suivantes :

i) Établir des mécanismes de gouvernance qui facilitent l'aménagement de communautés urbaines et périurbaines innovantes, intégrées et pluridisciplinaires. Les projets urbains devraient notablement cibler les utilisateurs finals et la participation des administrations chargées de l'urbanisme, du logement, de l'adduction d'eau, de l'approvisionnement énergétique, des moyens de déplacement, des communications, de la santé et de l'assainissement, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la gestion des déchets, de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la résistance aux catastrophes.

ii) Mettre en place des cadres réglementaires aux échelons national, régional et local intégrant les questions de durabilité dans les projets urbains et soutenant des modèles économiques qui accélèrent l'apparition de solutions innovantes;

iii) Inviter les administrations locales à établir des partenariats public-privé pour leur avantage mutuel, notamment à soutenir l'enseignement supérieur et la formation professionnelle en vue d'acquérir les compétences nécessaires pour une main-d'œuvre urbaine plus nombreuse;

iv) Encourager, dans les cas appropriés, l'intégration des techniques de l'information et des communications dans l'infrastructure des villes pour accroître l'efficacité des services, l'offre de produits alimentaires et la rapidité des correspondances, assurer la sauvegarde, la sécurité et la productivité des citoyens et réduire les impacts environnementaux;

v) Encourager aussi les municipalités à adhérer à des réseaux de coopération nationaux et internationaux pour s'informer des bonnes pratiques des villes d'autres régions et pays;

vi) Favoriser la recherche en groupe avec des universités et des municipalités sur l'impact socioéconomique de l'urbanisation, afin de contribuer à l'adoption de politiques publiques avisées;

vii) Utiliser des outils de simulation à base de technologies de l'information et des communications permettant de calculer les besoins futurs en alimentation, en eau, en énergie, en logement, en transport et autres services tels que éducation, santé, assainissement, gestion des déchets, communication et sécurité dans des agglomérations urbaines en expansion, en tenant compte également de l'accroissement estimatif des revenus pour les besoins de la planification;

viii) Élaborer des plans de développement régional qui tiennent compte de la demande estimative de services et d'infrastructures de base des populations de plus en plus nombreuses des villes et des zones périurbaines et rurales adjacentes;

ix) Promouvoir l'adoption de techniques d'agriculture urbaine comme moyen d'aide au revenu et aux ressources vivrières;

x) Promouvoir aussi des technologies et des modèles économiques pour le transfert de logements abordables et économes en ressources en faveur des groupes à faible revenu vivant dans des taudis, ainsi que des nouveaux habitants des zones urbaines;

xi) Étudier les possibilités de coopération bilatérale ou multilatérale, notamment entre les municipalités et d'autres types d'autorité locale, sur l'amélioration de la résilience des villes et des zones périurbaines face aux catastrophes naturelles et aux incidences des changements climatiques, en s'aidant par exemple de systèmes d'alerte précoce.

b) On encourage la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à prendre les mesures suivantes :

i) En ce qui concerne la Commission, poursuivre son rôle d'« éclairer » en matière d'innovation et fournir des avis de la plus haute qualité au Conseil et à l'Assemblée générale sur les questions de science, de technologie et d'ingénierie qui intéressent l'innovation, sensibiliser les décideurs aux processus d'innovation et dégager des possibilités particulières permettant aux

pays en développement de profiter de cette innovation; il faudrait prêter une attention spéciale aux nouvelles tendances de l'innovation qui peuvent offrir des possibilités nouvelles aux pays en développement, en particulier aux administrations locales, aux petites et moyennes entreprises et aux entrepreneurs individuels;

ii) Prévoir un cadre pour la mise en place de réceptacles de pratiques optimales, de modèles d'innovation locale qui ont donné de bons résultats, d'études de cas et de données d'expérience concernant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'ingénierie pour innover dans les relations de symbiose avec les technologies de l'information et des communications aux fins de durabilité et de gestion et proposer des solutions aux problèmes que connaissent des secteurs urbains clés dans des pays en développement en ayant égard aux besoins spéciaux des pays les moins avancés et des petits États insulaires;

iii) Sensibiliser les décideurs au rôle de la science, de la technologie et de l'ingénierie pour l'innovation et à celui des techniques de l'information et des communications pour faciliter la planification régionale intégrée, l'aménagement de l'espace, une consommation durable des ressources et une gestion des services urbains et périurbains qui soit efficace et soucieuse des attentes des deux sexes.

iv) Établir une démarche systématique pour la conception d'une stratégie relative à la science, à la technologie et à l'ingénierie pour l'innovation, notamment une harmonisation des normes et des définitions.

v) En ce qui concerne la Commission et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, renforcer le traitement des techniques de l'information et des communications comme atout intégral de la science, de la technologie et de l'ingénierie pour innover dans les examens de politique de science, de technologie et d'innovation.

vi) S'employer résolument à trouver des concours financiers pour l'expansion des examens de politique de science, de technologie et d'innovation et leur mise en œuvre en étroite coopération avec les institutions qui se réclament de l'ONU et les organisations internationales.

vii) Prévoir des mises à jour périodiques des progrès accomplis dans les pays pour lesquels des examens de politique de science, de technologie et d'innovation ont été réalisés et inviter ces pays à faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis, les leçons retenues et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations.

viii) Encourager le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes à apporter sa contribution aux débats et à l'établissement de la documentation afin de faire rapport sur les progrès lors des sessions annuelles de la Commission et à mieux intégrer une prise de conscience de la programmation des sexes dans les examens de politique de science, de technologie et d'innovation lorsqu'il conviendra.

ix) Souligner l'importance de son travail concernant la mise en œuvre et le suivi de ce qui, dans Science, technologie et innovation et dans Technologies de l'information et des communications, se rapporte aux objectifs du

Millénaire pour le développement et à l'agenda du développement post-2015 et demander au président de la Commission de faire rapport aux analyses et réunions appropriées du Conseil, notamment celles qui concernent la procédure d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement et l'établissement de l'ordre du jour d'après 2015 pour le développement.

c) On encourage la communauté internationale à engager les actions suivantes :

i) Rechercher des modes de financement novateurs comme moyen de faciliter les investissements dans la réplique de solutions inspirées de Science, technologie et innovation à des problèmes pressants de société et aux besoins d'infrastructure d'un développement durable, notamment concernant la gestion des villes et des agglomérations périurbaines des pays en développement;

ii) Établir des plateformes de Science, technologie et innovation sous forme, par exemple, de réceptacles ouverts pour mettre en commun connaissances, information, expérience et pratiques optimales faisant intervenir des évolutions de la technologie répondant aux besoins et problèmes particuliers d'urbanisation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires.

iii) Exploiter les technologies de l'information et des communications et les réseaux sociaux et scientifiques qui s'y rapportent pour favoriser la « mobilité des cerveaux » et la société mondiale du savoir.

iv) Faciliter les collaborations entre universités, les échanges d'étudiants et de professeurs, une mobilité bidirectionnelle et des activités de recherche en groupe qui visent principalement à accroître les capacités de science, technologie et innovation et la circulation transfrontalière et transrégionale du savoir dans l'intérêt d'un développement durable.

v) Entretenir les collaborations en vue d'un renforcement des ressources humaines en science, technologie et innovation et en infrastructure mondiale de recherche.

B. Projet de décision présenté pour adoption par le Conseil

2. La Commission recommande également au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire et documentation de la dix-septième session de la Commission*

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa seizième session;¹⁰

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. VI et VII.

¹⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, 2013, Supplément No. 11 (E/2013/31).

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-septième session de la Commission comme indiqué ci-après.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Science et technique au service du développement

Thèmes prioritaires :

- a) Science, technologie et innovation pour le programme de développement d'après 2015.
 - i) Bilan : une décennie de contributions de la Commission de la science et de la technique au service du développement aux objectifs du Millénaire pour le développement
 - ii) Perspectives d'avenir de la science, technologie et innovation concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Technologies de l'information et des communications en vue d'un développement social et économique partagé.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Présentation de rapports sur les examens de la politique de science, de technologie et d'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après, adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 16/101
Documents dont la Commission de la science
et de la technique au service du développement
était saisie à sa seizième session

La Commission de la science et de la technique au service du développement prend note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation au service de villes et de communes périurbaines durables (E/CN.16/2013/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur Internet à haut débit en vue d'une société numérique solidaire (E/CN.16/2013/3).

Chapitre II

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

4. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 1^{re}, 3^e, 4^e et 7^e séances, les 3, 4 et 7 juin 2013. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/68/65-E/2013/11); et

b) succinct établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Lima, du 7 au 9 janvier 2013 (E/CN.16/2013/CRP.1).

5. À la 1^{re} séance, le 3 juin, le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement a présenté le rapport du Secrétaire général.

6. À la 3^e séance, le 3 juin, ont fait des exposés Hamadou Touré, Secrétaire général, Union internationale des télécommunications (UIT), Jānis Kārklīņš, Directeur général adjoint de la communication et de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), David Souter, ICT Development Associates et Markus Kummer, Vice-Président, Public Policy, Internet Society.

7. Ont fait des déclarations les représentants de la Tunisie, de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de la Lettonie, de la Chine, de la République islamique d'Iran, de l'Autriche, de la Suède, de la Finlande, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Brésil, du Pérou, du Portugal, du Costa Rica, d'El Salvador et de la République-unie de Tanzanie.

8. L'observateur du Kenya a également fait une déclaration.

9. A également fait une déclaration le représentant d'ICC-Basis, organisation non gouvernementale.

10. À la même séance, les membres ci-après du groupe de discussion ont répondu aux observations et aux questions des délégations : Markus Kummer, Vice-Président de Public Policy, Internet Society, le Directeur général de Communication et information, UNESCO, le Directeur de la Division de technologie et de logistique, CNUCED, et le représentant du Forum sur la gouvernance d'Internet.

11. À la 4^e séance, le 4 juin, Peter Major (Hongrie), Vice-Président et Président, Groupe de travail de la Commission sur le renforcement de la coopération, a fait un exposé sur l'issue de la première réunion du Groupe de travail qui a eu lieu à Genève les 30 et 31 mai. Lors de la même séance, le Président a engagé un dialogue interactif avec les représentants du Japon, de la Chine, de Sri Lanka, de la Suisse, de la Suède, des Philippines, de la Finlande, des États-Unis d'Amérique et du Mexique.

12. Le représentant du Secrétariat des Nations Unies a répondu aux questions posées par les délégations.

Table ronde ministérielle sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

13. À sa 1^{re} séance, le 3 juin, la Commission a organisé une table ronde ministérielle sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, dont les débats ont été dirigés par Hamadoun Touré, Secrétaire général, UIT, à laquelle ont pris part les participants suivant : Dennis Sverdlov, Vice-Ministre des communications et des médias grand public de la Fédération de Russie, Pedro Sebastião Teta, Secrétaire d'État aux technologies de l'information de l'Angola, Jean-Pierre Biyiti Essam, Ministre des postes et des télécommunications du Cameroun, Fortunato de la Peña, Sous-Secrétaire aux sciences et à la technologie des Philippines, et Tseliso Mokhosi, Ministre de la communication, des sciences et de la technologie du Lesotho. À la 2^e séance le 3 juin, Debretsiion Gibremichael, Ministre de la communication et des technologies de l'information de l'Éthiopie et M^{me} Winnie Magagula, Ministre de l'information, des communications et de la technologie du Swaziland ont également fait une déclaration.

14. Le Directeur des débats a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

15. À sa 7^e séance, le 7 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », déposé par le Président Miguel Palomino de la Gala (Pérou) sur la base de consultations informelles et distribué sous forme de document informel.

16. Le Secrétaire de la Commission a donné des précisions sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

17. La Commission a adopté le projet de résolution et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

Chapitre III

Thèmes prioritaires :

a) **Science, technologie et innovation pour des villes et des couronnes périurbaines durables**

b) **Accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire**

18. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 2^e, 5^e, 6^e et 7^e séances les 3, 5 et 7 juin 2013. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation au service de villes et de communes périurbaines durables (E/CN.16/2013/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire (E/CN.16/2013/3);

c) Compte rendu analytique établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Lima, du 7 au 9 janvier 2013 (E/CN.16/2013/CRP.1).

19. A la 5^e séance, le 5 juin, le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a présenté les deux rapports du Secrétaire général.

20. La chef de la Direction de l'éducation et des ressources humaines, American Association for the Advancement of Science (AAAS), et membre du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes, M^{me} Shirley Malcolm, a fait une déclaration.

Table ronde ministérielle sur la contribution de la science et de la technologie à la solution des problèmes de développement

21. À sa 2^e séance, le 3 juin, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur la contribution de la science et de la technologie à la solution des problèmes de développement, dont les débats ont été dirigés par Shirley Malcom, chef de la Direction de l'éducation et des ressources humaines, American Association for the Advancement of Science, et membre du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes, débats auxquels ont participé : Pedro Crepsó Alvizuri, Vice-Ministre Science et technologie, État plurinational de Bolivie, Lahcen Daoudi, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, Maroc, Henri Dzinotywei, Ministre des sciences et de la technologie, Zimbabwe, Ita Okon Basse Ewa, Ministre des sciences et de la technologie, Nigéria, Gnissa Isaie Konate, Ministre de la recherche scientifique, Burkina Faso, René Ramirez, Secrétaire national à l'enseignement supérieur, aux sciences, à la technologie et à l'innovation, l'Équateur, Tissa Vitarana, Ministre d'État chargé des affaires scientifiques, Sri Lanka, William Colglazier, Conseiller aux sciences et à la technologie auprès du Secrétaire d'État, États-Unis d'Amérique, Erlinda Handal, Vice-Ministre des sciences et de la technologie, El Salvador, Fortunato de la Peña, Sous-Secrétaire aux sciences et à la technologie, Philippines, Jeremiah Sokan, Vice-Ministre à la planification sectorielle et régionale, Libéria.

22. Les représentants de l'Égypte, d'Oman, de la Zambie, de la Chine, du Bangladesh et de la Tunisie ont également pris part au débat interactif.
23. Le Directeur des débats en a fait un résumé.

Groupe de discussion sur la science, la technologie et l'innovation pour des villes et des couronnes périurbaines durables

24. À sa 5^e séance, le 5 juin, la Commission a tenu une table-ronde sur la science, la technologie et l'innovation pour des villes et des couronnes périurbaines durables, avec comme animateur des débats Banji Oyelaran-Oyeyinka, Directeur de la Division de la recherche et du suivi, ONU-Habitat, et Professorial Fellow, UNU-MERIT.
25. Mo Fuchun, représentant du maire de Shanghai et Secrétaire général adjoint, Shanghai Municipal People's Government, Shipra Narang Suri, Vice-Président, Association internationale des urbanistes, et Rick Robinson, architecte exécutif, villes plus intelligentes.
26. Les représentants des Philippines, du Pérou, du Costa Rica, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, de Malte et du Mexique ont fait une déclaration.
27. Ont également fait une déclaration les observateurs du Kenya et de la Sierra Leone.
28. Le Représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a fait une déclaration.
29. Les membres du groupe de discussion ont répondu aux observations et questions des délégations.

Groupe de discussion sur l'accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire

30. À sa 6^e séance, le 5 juin, la commission a tenu une table ronde intitulée « Accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire », dont les débats ont été dirigés par Darrell Owen, Senior ICT consultant, Broadband Initiative, United States Agency for International Development (USAID).
31. Ont fait un exposé Sergio Bertolucci, Directeur, Recherche et calcul scientifique, Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), et Ahmed Eisa, Président, Gedaref Digital City Organization, Soudan.
32. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : République dominicaine, Inde, Brésil, Cuba et Autriche.
33. L'observateur de l'État plurinational de Bolivie a également fait une déclaration.
34. Ont fait une déclaration les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'UIT.
35. Le représentant de la Chambre de commerce internationale, Programme d'action des entreprises en faveur de la société de l'information (ICC-BASIS), organisation non-gouvernementale, a également fait une déclaration.

36. À sa 6^e séance également, le Directeur de la division de technologie et de logistique, CNUCED, et chef du Secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, a fait une déclaration.

37. Le Président de la Commission a fait un exposé sur l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation et sur le potentiel qu'offre la culture pour faire advenir un développement durable et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

38. Les représentants des États-Unis d'Amérique, des Philippines, du Kenya et du Costa Rica ont également fait des déclarations.

39. Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a fait une déclaration.

Décisions prises par la Commission

Science, technologie et innovation pour le développement

40. À sa 7^e séance, le 7 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Science, technologie et innovation pour le développement », fruit de consultations informelles, qui a été présenté par le Président, Miguel Palomino de la Gala (Pérou), en version anglaise uniquement.

41. La Commission a été informée que le projet de résolution n'avait aucune incidence budgétaire.

42. Avant l'adoption du projet de résolution, les représentants des États-Unis d'Amérique et des Philippines ont fait une déclaration.

43. La Commission a adopté le projet de résolution et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II)

Projet de décision proposé par le Président

44. À sa 7^e séance, le 7 juin, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note des documents suivants (voir chap. I, sect. C, décision 16/101) :

a) Rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation au service de villes et de communes périurbaines durables (E/CN.16/2013/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur un accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire (E/CN.16/2013/3).

Chapitre IV

Présentation de rapports sur quelques analyses de la politique de science, de technologie et d'innovation

45. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 4 juin 2013, et entendu une déclaration liminaire du représentant du Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Présentation de l'analyse de la politique de science, de technologie et d'innovation de la République dominicaine

46. Le représentant du Secrétariat de la CNUCED a fait un exposé.

47. Ligia Amada Melo de Cardona, Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie de la République dominicaine, a fait un exposé.

48. Les représentants d'El Salvador, du Mexique, du Pérou, d'Oman, de la France, de la Barbade, des États-Unis d'Amérique, de la Colombie, du Lesotho, de l'Inde, de la Chine, du Kenya et de Malte ont fait une déclaration.

49. La Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie de la République dominicaine a répondu aux observations et questions des délégations.

Chapitre V

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-septième session de la Commission

50. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 7 juin 2013.

51. La Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa dix-septième session :

Président :

Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique)

Vice-Présidents :

Jean-Pierre Biyiti bi Essam (Cameroun)

Majed Almazyed (Arabie saoudite)

Peter Major (Hongrie)

Alexander Mora (Costa Rica)

52. La Commission a reporté l'élection du rapporteur à la prochaine session.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-septième session de la Commission

53. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 7 juin 2013. Elle était saisie d'un document de travail contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dix-septième session.

54. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dix-septième session et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. B).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session

55. À sa 7^e séance, le 7 juin 2013, la Commission était saisie du projet de rapport sur sa seizième session (E/CN.16/2013/L. 1).
56. Le Rapporteur, Moshe Kao (Lesotho), a présenté le projet de rapport.
57. Au cours de la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur sa seizième session et chargé le Rapporteur d'en achever l'établissement.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

58. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa seizième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 3 au 7 juin 2013. La Commission a tenu sept séances.

59. La session a été ouverte par le Président, Miguel Palomino de la Gala (Pérou), qui a également fait une déclaration.

60. À la 1^{re} séance également, le 3 juin, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration.

61. Lors de la même séance, Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, Rolf-Dieter Heuer, Directeur général, Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Joseph Akhadeff, Vice-Président, Chambre de commerce internationale, Programme d'action des entreprises en faveur de la société de l'information (ICC-BASIS) et Carlos Alfonso, Directeur général de l'Institut brésilien de recherche, d'études et de formation du Brésil.

B. Participation

62. Ont participé à la session les représentants de 41 États membres de la Commission. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'autres organismes des Nations Unies et des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des représentants de la société civile et du monde de l'entreprise. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.16/2013/INF/1.

C. Élection du Bureau

63. À la 7^e séance de sa seizième session, le 7 juin 2013, la Commission avait élu par acclamation les membres suivants du Bureau de sa dix-septième session :

Président :

Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique)

Vice-Présidents :

Majed Almazyed (Arabie saoudite)

Jean-Pierre Biyiti bi Essam (Cameroun)

Peter Major (Hongrie)

Alexander Mora (Costa Rica)

64. À sa 1^{re} séance, le 3 juin, la Commission a élu Moshe Kao (Lesotho) comme Vice-Président de la Commission, Thato Regina (Lesotho) n'étant plus en mesure d'exercer cette fonction. Lors de la même séance, la Commission a désigné Moshe Kao (Lesotho) pour être le Rapporteur de la seizième session de la Commission.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

65. À sa 1^{re} séance, le 3 juin 2013, après une déclaration du représentant de Cuba et du Zimbabwe, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session et approuvé l'organisation des travaux, tels qu'ils figurent dans le document paru sous la cote E/CN.16/2013/1. L'ordre du jour était libellé comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Thèmes prioritaires :
 - a) Science, technologie et innovation pour des villes et des couronnes périurbaines durables;
 - b) Accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire.
4. Présentation de rapports sur quelques examens de la politique de science, de technologie et d'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-septième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-septième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa seizième session.

66. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux figurant dans un document de travail distribué en anglais seulement.

E. Documentation

La liste des documents dont la Commission était saisie à sa seizième session figure à l'annexe du présent document.

Annexe

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa seizième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.16/2013/1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
A/68/65-E/2013/11	2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E.CN.16/2013/2	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation pour des villes et des ensembles périurbains viables
E/CN.16/2013/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur un accès Internet à haut débit pour une société numérique solidaire
E/CN.16/2013/L.1	7	Projet de rapport de la Commission sur sa seizième session
E/CN.16/2013/CRP.1	2 et 3	Compte rendu analytique établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Lima, Pérou, du 7 au 9 janvier 2013
E/CN.16/2013/INF/1		Liste des participants

